

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs J-P LARDY, E. FARGIER (+proc de D. FORBIN) A. BASTIDE, B. DE FOMMERSVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, P. GAILLARD, G. JALADE, A. LOYET, , P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC COURT, L. BUFFET (+ proc de M. TOURVIEILHE), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, A LACOSTE (+proc de M. DUBOIS). G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE et J-C FLORY, M. CEYSSON (+ proc de R. LACROTTE).

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+ procuration de F. NOGIER), C. FAURE, MN. DURAND (+ proc de C. GARCIA), P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 8

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 23/11/2018

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL. DURIEU, F. JOUFFRE, D. BERAL, J. SEBASTIEN, S. REYNIER et P. MANENT et Madame F. DUMAS

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

Objet : Requalification Rue de l'Eglise à Aubenas - marché 2018-14 - actes modificatifs

Par délibération du 12/07/2018, un marché public en procédure adaptée composé de 3 lots a été attribué pour un montant total de travaux de 421 282.70 €HT, soit :

- Lot 1 : Eurovia pour 93 037.09 €HT
- Lot 2 : Eurovia pour 295 246.61 €HT
- Lot 3 : Bouygues pour 32 999 €HT

Concernant le lot 1 : Réseau pluvial et génie civil réseaux secs, un acte modificatif est nécessaire pour régulariser les travaux supplémentaires résultant de l'adaptation du projet sur les points suivants :

- Adaptation sur le réseau pluvial prenant en compte les mises à niveau complémentaires dues à l'ajustement des profils de voirie
- Modifications sur le réseau télécom (demandées par ORANGE) conduisant à une légère augmentation du linéaire de fourreau
- Modifications sur le réseau électricité (à la demande d'ENEDIS) modifiant les linéaires de fourreaux à poser par rapport au projet initial (réalisé par ENEDIS), ajoutant des linéaires de fourreaux Ø90mm pour la réalisation des raccordements de branchements particuliers et modifiant le diamètre des fourreaux du réseau principal en Ø160mm au lieu de Ø110 initialement prévu.

En conséquence, le montant des travaux supplémentaires représente une plus-value sur le lot 1 de 10 912.05 €HT.

Concernant le lot 2 : Aménagement de voirie, un acte modificatif est nécessaire pour régulariser les travaux supplémentaires résultant de l'adaptation du projet et des ajustements de travaux sur les points suivants :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181129-DEL29112018-05-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018

- Modification des profils de voirie pour accentuer les pentes et mieux gérer le ruissellement des eaux de pluies et pour les adapter sur certains secteurs aux contraintes liées aux réseaux existants, ce qui entraîne une augmentation des quantités à mettre en œuvre pour les travaux de voirie ;
- Reprise d'un effondrement sous trottoir (parcelle A6 1364 - accès cave)
- Pose de caniveaux grille au droit des accès et seuil bas pour capter tout ruissellement d'eau de voirie, y compris les raccordements sur réseau pluvial
- Ajouts de traversées pluviales complémentaires du fait de la modification des profils de voirie.
- Plus-values sur massifs de fondation d'éclairage public au droit de réseaux existants
- Remplacement de la bordure P1 de séparation trottoir / piste cyclable par une bande de pavés collés en résine
- Modifications et ajustements concernant le mobilier urbain,

En conséquence, le montant des travaux supplémentaires représente une plus-value sur le lot 2 de 19 961.69 €HT.

En outre, ces ajustements et travaux supplémentaires sur lot 2 nécessitent un acte modificatif pour prolongation du délai d'exécution de 2 semaines.

Ces deux actes modificatifs représentent donc au final une plus-value de 30 873.74€HT (+7.33%) sur la totalité du marché et portent donc le nouveau montant du marché à 452 156.44 €HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les actes modificatifs à intervenir dans les conditions ci-avant énoncées ;
- Charge le Président de notifier les actes modificatifs aux titulaires des marchés.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 30 novembre 2018
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181129-DEL29112018-05-DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018